

PROCES-VERBAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de VEREL DE MONTBEL du lundi 13 novembre 2023 à 19 HEURES

Publication le 16/11/2023 : affichage au panneau extérieur de la mairie et sur le site internet de la commune
www.verel-de-montbel.fr

Date de convocation : 08 novembre 2023

Séance du lundi 13 novembre 2023 :

L'an deux mille vingt-trois et le lundi treize novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CEVOZ-MAMI Christian.

Présents : MM. CEVOZ-MAMI Christian, PERA Gérard, PLANCHE Bruno, VALANSOT Bernard, PLANCHE Cédric, Nicolas BERNERD, Antony BELLEMIN-MAGNINOT, PEPIN Nicolas, DAMOUR Didier

Absents excusés : DUBEUF Pascal

Secrétaire de séance : M. VALANSOT Bernard

Nombre de conseillers en exercice :10

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers absents : 1

Nombre de pouvoirs : 0

1) LECTURE DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

La séance est ouverte, le quorum étant atteint. Lecture a été faite du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 octobre 2023, approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) ORDRE DU JOUR

- Rythmes scolaires rentrée 2024
- Prime forfaitaire exceptionnelle
- Travaux Mairie
- DM n°2
- Colis fin d'année, vœux du maire, repas des aînés
- Divers

Délibération n ° 2023/019 : Organisation des rythmes scolaires des écoles du regroupement de Belmont-Tramonet et Verel de Montbel à compter de la rentrée 2023-2024

M le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Directeur académique des services départementaux de l'Education Nationale relatif au renouvellement de l'organisation du temps scolaire.

Il rappelle la décision du retour à la semaine de 4 jours depuis la rentrée scolaire de 2021/2022.

Il précise que l'organisation du temps scolaire (OTS) ne peut porter que sur trois ans, et qu'il convient donc de délibérer à nouveau pour l'organisation et les horaires des écoles pour la rentrée 2023/2024.

Il rappelle que les deux écoles du regroupement pédagogique fonctionnent sur 4 jours les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Il précise les horaires actuels des écoles :

- Ecole maternelle de Verel de Montbel : 8h30-11h30 et 13h30-16h30
- Ecole élémentaire de Belmont-Tramonet : 8h45-11h45 et 13h45-16h45

Il donne lecture du procès-verbal du conseil d'école en date du 19 octobre 2023 proposant le maintien de l'organisation et des horaires actuels.

Il propose d'approuver le maintien du fonctionnement actuel pour chacune des écoles du regroupement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le maintien pour la rentrée 2023/2024 de l'organisation actuelle des rythmes scolaires soit la semaine de 4 jours d'école, les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Reconduit les horaires de fonctionnement des écoles du regroupement tels que précités

- Dit que cette décision sera valable pour 3 ans.

Délibération n° 2023/020 : DECISION MODIFICATIVE N°2 CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Objet : VIREMENTS DE CREDITS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023.

CREDITS A OUVRIR

| Chapitre | Article | Opération | Nature | Montant |
|----------|---------|-----------|--------|------------|
| 014 | 7392221 | | | + 6905.00€ |
| | | | | |

CREDITS A REDUIRE

| Chapitre | Article | Opération | Nature | Montant |
|----------|---------|-----------|--------|------------|
| | 615221 | | | - 6905.00€ |

Délibération n° 2023/021 :Rénovation Mairie – Création d'un WC public / SIGNATURE DU MARCHE

Vu le code des marchés publics,

Vu le rapport de la commission d'ouverture des plis en date du 28 avril 2023 (1^{er} consultation), du 08 juin 2023 (2^{ème} consultation) et du 30 octobre 2023 (3^{ème} consultation)

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 20 juillet 2023 (pour la 1^{er}consultation et la 2^{ème} consultation) par le cabinet d'architecture Atelier AA

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 13 novembre 2023 (3^{ème} consultation) par le cabinet d'architecture Atelier AA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

D'ATTRIBUER le marché de la Rénovation de la Mairie – Création d'un WC public, aux entreprises suivantes :

| LOTS | DESIGNATION | TITULAIRE | ADRESSE | MONTANT HT |
|------|--------------------------------------|--------------------------------|------------------------------|------------|
| 01 | TERRASSEMENT-VRD- ESPACES VERT | ASTP | 73230 SAINT ALBAN EN LEYSSE | 45360.50 |
| 02 | DEMOLITION - GROS ŒUVRE | FLORENT PROST MACONNERIE | 38490 LES ABRETS en DAUPHINE | 79400.79 |
| 03 | CHARPENTE - COUVERTURE -ZINGUERIE | CHARPENTE BELLEMIN | 73330 DOMESSIN | 55532.40 |

| | | | | |
|----|-------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------|----------|
| 04 | ETANCHEITE | ALP ACIER ETANCHEITE | 73000 CHAMBERY | 3503.30 |
| 05 | SERRURERIE | SERRURERIE DU LAC | 38490 LA BATIE DIVISIN | 49854.35 |
| 06 | MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM | SERRURERIE DU LAC | 38490 LA BATIE DIVISIN | 58279.87 |
| 07 | MENUISERIES INTERIEURES | SAGENCE | 73230 BARBY | 41890.70 |
| 08 | PLATERIE- PEINTURE- PLAFONDS SUSPENDUS | DURAND JP ET FILS | 38510 VEZERONCE-CURTIN | 50165.65 |
| 09 | CHAPE | TECNI'CHAPES | 73800 LA CHAVANNE | 4932.10 |
| 10 | CARRELAGE - FAIENCE | GMC | 38650 MONESTIER de CLERMONT | 26427.10 |
| 11 | ASCENSEUR | ERMHES | 35504 VITRE | 27663.38 |
| 12 | CHAUFFAGE – VENTILATION- SANITAIRE | BLAMPEY | 73240 VIVIER du LAC | 92629.81 |
| 13 | ELECTRICITE | ITLEC | 73330 DOMESSIN | 33847.31 |

TOTAL HT

569457.26

D'AUTORISER M. le maire à signer les marchés publics

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.
